



BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 36

AVRIL ∞ MAI ∞ JUIN 2008

- ◆ **CONSEILS MUNICIPAUX DES 2 et 23 AVRIL, 28 MAI 2008**
- ◆ **INFORMATIONS DIVERSES**
- ◆ **UN PEU D'HISTOIRE**
- ◆ **MANIFESTATIONS**



L'information en permanence sur www.cunac.fr

CONSEIL DU 2 AVRIL 2008

➔ BUDGET GENERAL 2007 : compte administratif et de gestion

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Résultat
500 195,62	936 576,77 (dont 304 406,59 de report 2006)	436 381,15
Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat
668 436,58 (dont 177 491,79 de report 2006)	393 110,38	- 275 326,20

Le résultat du budget de fonctionnement, 436 381,15 €, est affecté de la manière suivante :

➔ pour 275 326,20 € à la couverture du déficit du budget d'investissement

➔ pour 161 054,95 € en report d'excédent sur le budget primitif général 2008, à la section fonctionnement.

➔ SERVICE ASSAINISSEMENT 2007 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Après avoir examiné dans le détail le compte administratif et constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion, le Conseil adopte ces deux comptes ainsi que l'affectation du résultat.

Exploitation		
Dépenses	Recettes	Résultat
61 278,47	223 653,28 (dont 95 486,99 de report 2006)	162 374,81

Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat
296 084,11	549 534,75 (dont 250 936,03 de report 2006)	253 450,64

Le résultat de la section exploitation, 162 374,81 €, est reporté sur le budget primitif 2008 de la section exploitation.

Le résultat de la section investissement, 253 450,64 €, est reporté sur le budget primitif 2008 de la section investissement.

➤ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Le Conseil adopte les propositions de la commission des finances, à savoir :

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Taux 2006	8,68	15,96	75,22
Taux 2007	8,77	16,12	75,97
Taux 2008	8,86	16,36	75,97
Variation 2008/2007	+ 1,03%	+ 1,49%	0

➤ BUDGET PRIMITIF GENERAL 2008

Après examen détaillé, ce budget est voté. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	857 751,05	857 751,05 (dont 161 054,95 de report 2007)
Investissement	1 141 918,74 (dont 275 326,20 de report 2007)	1 141 918,74

Principaux programmes d'investissement :

- ➔ extension du bâtiment communal Place du Mail,
- ➔ achats de terrains,
- ➔ travaux de voirie et d'aménagement de carrefours.

➤ SERVICE ASSAINISSEMENT : budget primitif 2008

Après examen détaillé, ce budget est voté. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	295 547,16	295 547,16 (dont 162 374,81 de report 2007)
Investissement	567 049,40	567 049,40 (dont 253 450,64 de report 2007)

Principaux programmes d'investissement :

- ➔ fin des travaux Route de Villefranche,
- ➔ équipement des stations de relèvement.

➤ MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITÉ DU BATIMENT COMMUNAL PLACE DU MAIL

Les travaux permettant l'accessibilité de cet immeuble aux personnes à mobilité réduite (création d'une terrasse, d'un trottoir et d'un muret de soutènement) ont un coût prévisionnel de 29 200 € HT. Ils feront l'objet d'un marché public à procédure adaptée.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer le marché à intervenir. Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008, programme 804.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Réception des travaux de réhabilitation du bâtiment Place du Mail faite le 2 avril.

➔ Église : les travaux sont en cours, l'échafaudage est monté.

➔ Travaux par les associations d'insertion : le débroussaillage du terrain « Puel » par la Régie de Quartier de Lapanouse et la réfection du Pont de la Rasclette et du fond de fossé Route de Saint-Juéry par l'association VERSO vont débiter à partir du 7 avril.

➔ Travaux d'assainissement Route de Villefranche : il reste à refaire le revêtement de chaussée détérioré.

➔ Francas de Saint-Juéry : une réunion avec la municipalité est programmée jeudi 4 avril et l'assemblée générale annuelle aura lieu le 8 avril.

CONSEIL DU 23 AVRIL 2008

➤ DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose que suite à la modification par l'administration fiscale de la nomenclature des comptes alors que les logiciels des mairies n'avaient

pas encore intégré ces évolutions, il y a lieu de modifier certaines imputations budgétaires, tant pour le budget général que pour celui du service assainissement, afin d'être en conformité avec la nouvelle nomenclature.

Lecture faite des différentes modifications d'imputation à effectuer, le conseil donne son accord.

➤ LISTE DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Les membres de cette commission sont nommés par le directeur des services fiscaux sur proposition d'une liste par le Conseil. Pour notre commune, seront nommés 6 titulaires et 6 suppléants.

Le conseil décide de proposer à l'administration fiscale la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Alain GRIMAL	Michel FONTES
Jacques BEAUDA	Chantal BLANC
Marie-Line MALLEVIALLE	Laurence CALS
Jean-Pierre FERAL	Nicole CABASSOT
Michel BARDY	François VILLENEUVE
Gervais GENIEYS	André TESTAS
Christian SABATHIER	André CALS
Jean-Charles ROGGERO	Claude LACROUX
Jacques CALVIERE	Bernadette JEANJEAN
Jacques COLA	Jacques FABRE
Yvon VERNHET	Dominique NOUAL
Guy FOURCADIER	Annie CAVAILLES

➤ DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

Le Code général des collectivités territoriales permet au Conseil de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale et d'augmenter la réactivité, le Conseil décide de confier à Monsieur le Maire 17 de ses compétences.

➤ DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA C2A

Ces commissions sont au nombre de sept. Chaque commune dispose d'un représentant permanent désigné parmi les membres du Conseil ; de plus,

chacun des maires des communes membres est également membre de droit de ces commissions.

Le Conseil approuve la désignation des personnes suivantes :

Commissions	Membres
Finances, affaires générales ressources humaines	Chantal BLANC
Cadre de vie et solidarité	Marie-Line MALLEVIALLE
Déplacements et mobilité	Dominique BARBUTO
Assainissement et prévention des crues	Thérèse BEAUCOURT
Environnement, collecte et traitement des déchets	Thérèse BEAUCOURT
Aménagement des zones d'activités et développement économique	Alain GRIMAL
Aménagement de l'espace et prospective territoriale	Françoise CAYRE

➤ MODIFICATION DES STATUTS DE LA C2A

Suite aux dernières élections municipales et à la mise en place de la nouvelle équipe communautaire et dans le souci d'assouplir le fonctionnement des instances de la C2A, il est proposé de modifier l'article 9 « *composition et fonctionnement des commissions* », l'article 7 pour les dispositions relatives à la constitution d'un comité exécutif qui sera désormais remplacé par un comité de pilotage stratégique et enfin d'entériner la prise de compétence en matière de NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

Le Conseil, appelé à se prononcer sur ces modifications, émet un avis favorable.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Désignation des délégués communaux au secteur énergie du SDET**: la commune doit désigner deux délégués. Le Conseil donne son accord à la désignation de Nicole CABASSOT et Christian SABATHIER.

➔ **Achat de terrain à La Marquette** : Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire établir l'acte d'achat de la parcelle de terrain nécessaire pour permettre le retournement des bennes à ordures.

➔ **Evolution de l'école** : Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers les derniers chiffres connus quant aux prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre. Ainsi, à ce jour, il s'avère que

les enfants de moins de 3 ans ne pourraient pas être accueillis. La municipalité va se mettre en contact avec l'Inspection d'académie et suivre la situation au jour le jour. L'enquête auprès des parents afin de connaître les prévisions d'effectifs pour la garderie et la cantine sera avancée au mois de juin.

➔ **Mise à disposition de conteneurs pour les ordures ménagères** : la C2A va prochainement remettre à chaque foyer un conteneur individuel gratuit pour déposer les ordures ménagères. Les modalités d'utilisation seront précisées aux usagers au moyen d'un courrier.

➔ **Collège du Saut de Sabo** : la municipalité a été sollicitée par un professeur d'E.P.S. pour une aide exceptionnelle au financement d'une manifestation. Après en avoir discuté, le Conseil décide, plutôt que d'attribuer une aide exceptionnelle au risque d'être ensuite régulièrement sollicité pour tout type d'événement, de verser, dès cette année à l'association sportive du collège une subvention annuelle identique à celle déjà octroyée au foyer socio-éducatif de ce même collège.

➔ **Projet d'aménagement pour l'accessibilité du bâtiment Place du Mail** : Monsieur le Maire informe le Conseil que c'est l'entreprise BARDY qui a fait l'offre la mieux-disante et qui a donc été retenue pour effectuer ces travaux. Le montant du marché s'élève à 21 402,78 € HT.

CONSEIL DU 28 MAI 2008

➔ ORGANISATION DES EMPLOIS

Un CDD arrive à échéance le 30 juin 2008 au service Ecole et cantine-garderie. Afin d'assurer dans de bonnes conditions la rentrée scolaire de septembre, le conseil décide d'établir un nouveau CDD pour une durée de six mois (jusqu'au 31/12/2008).

➔ SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Après vérification des documents justificatifs demandés, le Conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

ADMR Cambon Cunac	504 €
Comité d'Animation de Cunac (CAC)	2000 €
Loisirs créatifs cunacois	214 €
Basket club Cunac Lescure	214 €
Union sportive cunacoise section danse	214 €
Union sportive cunacoise section foot	214 €
Association l'île aux enfants	214 €
Foyer socio éducatif Collège Saut de Sabo	214 €
Foyer laïque d'éducation permanente	504 €

Association contrôleurs de manifestations sportives	214 €
---	-------

Le cas des autres associations sera examiné dès réception des documents justificatifs demandés.

➔ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ANIMATION DE CUNAC (CAC)

Le Conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 136 € au CAC au titre du remboursement des frais engagés par celui-ci pour l'organisation du marché de printemps du 27 avril 2008.

➔ LOYER DU LOCAL COMMERCIAL PLACE DU MAIL

La facturation des loyers était interrompue depuis le sinistre incendie d'avril 2006.

Le local bar a été remis en état d'exploitation le 1^{er} février 2007 et le local épicerie a été remis à disposition le 17 avril 2008.

Le Conseil décide de remettre en vigueur la facturation des loyers à compter du 1^{er} mai 2008 pour un montant trimestriel de 504 €.

➔ CONVENTION SITOMA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'ALBIGEOIS)

Le SITOMA produit du compost végétal de qualité sur le site de Ranteil.

Afin de favoriser la distribution de ce compost, le SITOMA propose aux professionnels un rabais de 50% sur le prix public.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec le SITOMA une convention de reprise de compost afin de subvenir aux besoins de la commune pour ses aménagements paysagers.

➔ DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

La CLECT, commission de la C2A, doit donner un avis lors de chaque transfert de charges des communes vers la C2A afin de permettre au conseil communautaire d'ajuster les attributions de compensation aux communes.

Le Conseil désigne Chantal BLANC comme représentante de la commune de Cunac à la CLECT.

➔ VOIRIE 2008

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la

réalisation des travaux de voirie 2008 (Route de Saint-Juéry ainsi que signalisation).

Le montant sollicité sera de 28 234 € correspondant à 40% du montant HT des travaux prévus.

➔ RENTRÉE SCOLAIRE 2008/2009

Monsieur le Maire expose au Conseil les prévisions des effectifs scolaires pour la prochaine rentrée. Ces effectifs sont en forte progression et l'ouverture d'une classe supplémentaire pourrait être décidée le jour de la rentrée.

Considérant que la tendance continuera à la hausse les années à venir et soucieux de préserver la qualité de l'enseignement et le développement de l'école communale, le Conseil décide de s'engager à mettre à disposition les moyens nécessaires pour une septième classe à la rentrée 2008/2009 même s'il doit s'agir dans un premier temps de solutions provisoires.

➔ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Evolution du journal de la C2A « Grand Albigeois »**: une commission communautaire ad hoc va être créée afin de faire évoluer la formule actuelle de ce journal tant sur le fond que sur la forme.

➔ **Rapport annuel sur la qualité de l'eau**: Alain GRIMAL expose au Conseil le rapport annuel de VEOLIA Eau, déléguataire du SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique) du Dadou. Voici les principaux chiffres qui caractérisent l'activité de ce syndicat :

➔ 52 417 habitants desservis, 17 713 clients et 16 641 branchements d'eau potable

➔ 1 822 km de réseau

➔ 111 litres de consommation moyenne par jour par habitant

➔ quantité d'eau perdue par jour par kilomètre de réseau : 1,78 m³

➔ 56 communes desservies

➔ 78 contrôles bactériologiques et 32 contrôles physicochimiques dans l'année

➔ Conclusion de la DDASS :

- dureté : eau très peu calcaire
- nitrates : valeurs conformes à la norme
- pesticides : pas de dépassement de la norme
- paramètres microbiologiques : eau de bonne qualité

➔ Orientations pour l'avenir :

- construction d'un évacuateur de crues sur le barrage de Rassisse qui permettra d'augmenter la capacité du barrage.
- construction d'une usine de production et stockage à Teillet.

DENISE GOURC (1912-2008) : LA DOYENNE DE CUNAC NOUS A QUITTÉS

Un an après Abel Gourc, son époux, Denise GOURC s'est éteinte le 18 mai dernier à Cunac.

Née à Montredon-Labessonnié, elle est institutrice à Bessès, dans les Monts de Lacaune, pendant la guerre de 39-45. Vie rude dans la montagne. Son mari est prisonnier. Au hameau, elle possède l'unique poste de radio et c'est souvent à elle qu'on s'adresse pour lire ou écrire des lettres, pour remplir des papiers administratifs. C'est à Bessès que naissent ses deux enfants, Jacquie et Jean. M. et Mme GOURC seront ensuite nommés sur un poste double au Bez, où ils resteront de 1945 à 1954. Outre leurs métiers d'instituteurs, ils ont l'habitude d'organiser des activités, sortant du cadre de la classe : théâtre, chants, spectacles, séances de cinéma éducateur, voyages.

En 1954, M. et Mme GOURC arrivent à Cunac, où ils enseignent pendant 14 ans. En 1958, ils créent le Foyer Laïque d'Education Permanente qu'ils animeront pendant 3 ans. Ensuite, pendant 30 ans, ils coulent une retraite active, bien occupée par les petits-enfants et les voyages avec leur caravane.

Mme GOURC, institutrice ouverte, avide de culture, toujours coquette, a laissé dans la mémoire de ses anciens élèves le souvenir d'une maîtresse d'école, dont le calme souriant et la patience n'excluaient pas l'efficacité pédagogique. Elle était aimée par les enfants qui lui étaient confiés, comme en témoigne une de ses anciennes élèves : « *J'ai beaucoup aimé avec mon cœur d'enfant cette maîtresse qui, d'un sourire ou d'un geste, nous apportait douceur et confiance dans une atmosphère de sérénité et de travail.* »

Dans sa vie familiale, elle prodiguait à tous, enfants et petits-enfants, un dévouement attentif, signe d'un attachement profond et réciproque. Elle partageait aussi de nombreuses amitiés, sincères et fidèles, avec une chaleureuse disponibilité. Curieuse de tout, ouverte à tout, aimant la lecture, la poésie et l'art, elle a su faire profiter les siens de la palette de ses dons et qualités ainsi que leur transmettre les richesses de sa personnalité.

Accompagnée par sa famille et ses nombreux amis, Mme GOURC a quitté Cunac et retrouvé sa montagne, où elle repose auprès de son époux.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

➔ **Avril, mai, juin 1992** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 30 juin 2008**.

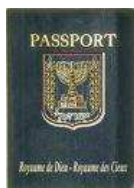
➔ **Juillet, août, septembre 1992** doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, **avant le 30 septembre 2008**.



Il est à noter que l'attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique

➤ RENOUVELLEMENT OU ÉTABLISSEMENT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DU PASSEPORT

En vue de vos prochaines vacances ou séjour à l'étranger, vous devez accomplir dès à présent les formalités nécessaires à la mairie afin d'éviter les retards éventuels dus aux nombreuses demandes de dernière minute.



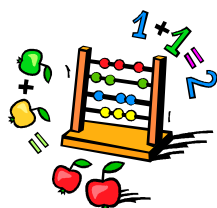
À ce jour le délai minimum de réception est d'un mois pour les cartes d'identité.

Il est à noter que pour l'obtention de nouveaux passeports électroniques, il est impératif de fournir une copie intégrale récente de l'acte de naissance (moins de 3 mois) et deux photos aux nouvelles normes (de préférence chez un photographe). Pour plus de détails, se renseigner auprès du secrétariat de la Mairie

➤ RENTRÉE SCOLAIRE 2008-2009

En vue de l'inscription éventuelle de leur(s) enfant(s) à l'école de Cunac l'année prochaine, les parents doivent s'adresser dès à présent au secrétariat de Mairie pour remplir une fiche de pré-inscription.

☎ 05 63 55 13 93



➤ HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Le Secrétariat sera ouvert : du lundi 30 juin au vendredi 29 août 2007 inclus, uniquement l'après-midi : de 13 h 30 à 17 h 30.

➤ TRANSPORT SCOLAIRE

Pour la rentrée prochaine, les personnes qui ont déjà bénéficié des transports urbains de C2A, vont recevoir un dossier d'inscription à leur domicile au mois de juillet.



Pour les nouveaux utilisateurs, le dossier est à retirer au secrétariat de la Mairie, à partir de début juillet, du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

➤ FÊTE DU VILLAGE

Le Comité d'Animation de Cunac organise la 6^{ème} fête de Cunac les 28 et 29 juin 2008.



Une aubade sera organisée début juin.

➤ PRÉVENTION DES INCENDIES

L'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels et combustibles, en date du 22 février 1999, précise :

Article 7 - Pendant la période **du 15 mai au 15 octobre, il est interdit aux propriétaires et à leurs ayants droit de porter ou d'allumer du feu, de jeter des objets en ignition, et notamment des mégots, à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des espaces naturels combustibles.**



Articles 8 et 9 - **Interdiction identique pour l'incinération de végétaux coupés ou de végétaux sur pied.**

Article 10 – Les barbecues sont soumis au débroussaillage obligatoire de 50 mètres autour des installations. Ils ne peuvent en aucun cas être installés sous couvert d'arbres.

Article 13 – Le débroussaillage autour des habitations et installations est obligatoire sur une profondeur de 50 mètres ainsi que 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès, les travaux étant à la charge des propriétaires.

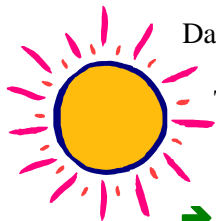
➤ HORAIRES POUR LES ENGIN BRUYANTS

Un arrêté préfectoral du 25 juillet 2000, relatif aux bruits de voisinage, précise que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuse à gazon notamment) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



Dimanche et jours fériés	seulement de 10 h à 12 h
Samedi	de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h
Jours ouvrables	de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h

➤ INFO CANICULE



Dans le cadre du plan départemental de la gestion de la canicule, le Préfet du Tarn demande aux Maires de faire le recensement :

- ➔ des personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- ➔ les personnes âgées de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile,
- ➔ les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du Code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile, désireuses d'être inscrites dans un registre nominatif.
- ➔ Les personnes intéressées doivent faire la demande elles-mêmes ou par l'intermédiaire de leur représentant légal.
- ➔ En cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, ce registre permettrait l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux (nous vous rappelons que les informations collectées restent confidentielles).

Vous pouvez contacter la Mairie au :

☎ 05 63 55 13 93 du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

➤ DISTRIBUTION DE RATICIDE

Dans le cadre de la compétence Environnement de la C2A, une des priorités en matière d'hygiène et santé est la dératisation. La C2A achète le raticide à la tonne (4 tonnes) et chaque mairie en dispose, au prorata du nombre de foyers. Il est donc possible de venir en retirer gratuitement à la mairie (sachets de 100gr.)



➤ MARPA « LOU CASTELOU »

La Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées « Lou Castelou », à Villefranche d'Albigeois, est une réalisation du Syndicat Mixte des Communes du Canton de Villefranche d'Albigeois (S.M.C.C.V.), anciennement S.I.V.O.M. Les locaux sont la propriété des neuf communes réunies au sein du S.M.C.C.V. : Ambialet, Bellegarde, Cambon, Cunac, Le Fraysse, Mouzieys-Teulet, Marsal, Saint-Juéry et Villefranche d'Albigeois.

La MARPA a une capacité maximale de 24 résidents, âgés de 60 ans au moins, autonomes, exempts de toute maladie contagieuse ou de troubles de comportement. De plus, depuis début 2008, elle dispose d'un logement d'accueil temporaire (coût : 25 € par jour, sans les repas et les services).

Des activités ont lieu toute l'année mais les habitants du canton sont les bienvenus pour venir les diversifier, en participant à l'animation de la MARPA.

Renseignements :

MARPA « Lou Castelou »

25 rue de l'Eglise

81430 VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS

05 63 55 39 79

➤ CUNAC A L'HONNEUR AVEC « VERSO »

A l'occasion de la journée nationale Portes ouvertes des structures d'insertion, l'association VERSO a organisé à Cunac, le lundi 19 mai à 14h30, la visite par M. le Préfet, François PHILIZOT, de deux réhabilitations par VERSO du petit patrimoine cunacois : le pont du Rivatou et le pont de la Rasclette.

Dans son discours, M. le Préfet a souligné la qualité des travaux réalisés, ainsi que l'utilité des associations d'insertion par l'économie.

Grâce à un travail de terrain ainsi qu'à des formations variées, VERSO permet à des personnes jeunes et en difficulté de découvrir les métiers du bâtiment pour, éventuellement, y trouver un emploi.

➡ **« CHEMIN DES DEUX VALLONS » : FICHE DE SUIVI.** Toute anomalie ou détérioration sur ce chemin (signalétique, balisage, entretien, environnement, sécurité) doit être signalé à l'aide d'une fiche de suivi (disponible à la Mairie) à remplir et retourner à la C2A
Le « Chemin des deux vallons » de Cunac fait partie des 7 itinéraires de randonnée ouverts en juin 2007 par la C2A

➡ FAUCARDAGE DES BORDS DE ROUTE

Le faucardage consiste en un fauchage des couloirs verts que constituent les bords de route. Depuis un an, le faucardage de la voirie communale a été amélioré à Cunac. En effet, auparavant, l'épaveuse passait deux fois :



- ➔ une première fois avant juin, pour faucher, d'une part, la banquette (espace entre la route et le fossé) et, d'autre part, la banquette, le fossé et le talus aux endroits dangereux tels que les virages.
- ➔ une deuxième fois en octobre pour faucher la banquette, le fossé et le talus.

Depuis un an, la municipalité fait passer trois fois l'épaveuse au lieu de deux :

- ➔ début mai : banquette + endroits dangereux
- ➔ fin juin : banquette + fossé + talus
- ➔ fin octobre : banquette + fossé + talus

En principe, seule la banquette et le fossé doivent être obligatoirement entretenus par la municipalité, le talus devant l'habitation relevant des obligations des propriétaires.

Pour la commune, le coût annuel de ces trois faucardages s'élève à environ 10 000 €.

➡ INCIVISME

➔ Salle de sports :

- carreaux de portes brisés à coups de galets (mars)
- destruction de carreaux de plexiglas nouvellement posés à l'extérieur des lucarnes des vestiaires (mai)

➔ **Cimetière :** bris de plusieurs objets funéraires (mai)

➔ **Voirie :** signalisations déplacées (mai)

➔ **Place de la Grèze :** plantations endommagées (mai)

➡ ESPACE AQUATIQUE TARANIS

Depuis septembre 2005, la piscine communautaire de Saint-Juéry a été rénovée. Pour le plus grand plaisir des apprentis nageurs, un bassin d'apprentissage

intérieur de 12 m de long et de 7 m de large accueille les écoles tout au long de l'année.

L'Espace Aquatique Taranis de Saint-Juéry, c'est :

- 1 bassin sportif de 25 m de long
- 1 pataugeoire ombragée pour les plus petits
- 1 espace vert agrémenté d'une aire de jeux pour enfants et adolescents.

Adresse : Côte des Brus - 81160 SAINT-JUÉRY
Tél. : 05 63 78 88 12

➡ ESPACE NAUTIQUE ATLANTIS

Il comprend 2 000 m² d'espace extérieur, 6 000 m² d'espace couvert

Depuis le 2 juin, les bassins extérieurs sont ouverts de 11h 45 à 19 heures tous les jours.

A partir du 23 juin débute la saison estivale : ouverture de 10h à 20 heures tous les jours.

Adresse : Route de Cordes - 81000 ALBI
Tel. : 05 63 43 34 40

La carte PASS-C2A est délivrée gratuitement aux habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et permet d'avoir un tarif réduit dans ces deux équipements aquatiques.

Pour vous la procurer s'adresser au secrétariat de la Mairie du domicile avec un justificatif de domicile.



➡ PAROISSE SAINT-JACQUES DE CUNAC

➔ **Les inscriptions au catéchisme** pour l'année 2008-2009 auront lieu le mardi 16 septembre de 18 h à 20 h à l'église.

➔ **Jours et heure des Messes :** les 2es et 4es dimanches de chaque mois à 10 h 45

Les Baptêmes et les Mariages sont célébrés à Cunac lorsque les parents et les couples le souhaitent.

La paroisse recherche des personnes intéressées par l'animation de la liturgie grâce au chant et à la musique. Toute participation, même modeste, serait bienvenue.

Jeanne Huc : tél. : 05 63 78 94 50

UN PEU D'HISTOIRE

1785 : Construction d'un cimetière à Cunac

Extrait des délibérations municipales de Saint-Juéry (9 avril 1785) (Archives départementales du Tarn 257 EDT BB2)

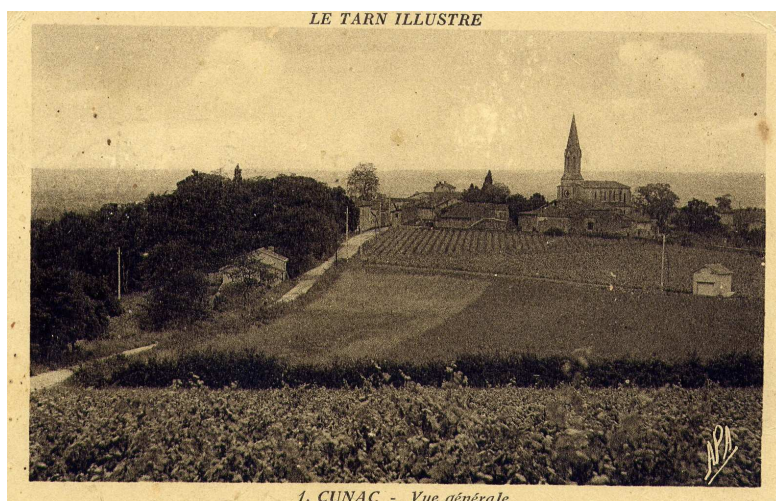
L'an 1785 et le 9^{ème} jour du mois d'avril avant midy au lieu de Saint-Juéry, le lieu accoutumé à tenir les délibérations, ont été assemblés en conseil politique Sieur Antoine Borie, maire, Martin Teyssyre consul, Sieur Jean-Baptiste Borie du Barthas, Jean-Baptiste Vene du Puech de la Borie et Sieur Bernard Espérou de Lamouissetié pour conseillers politiques de ladite communauté.

À laquelle assemblée le dit sieur maire a dit qu'en vertu de l'ordonnance rendue par monseigneur l'intendant le vingt-cinquième de juin dernier, il aurait fait faire des affiches et les proclamations nécessaires pendant 3 dimanches consécutifs pour la construction d'un nouveau cimetière pour la paroisse de Cunac qui se trouve enclavée dans la présente communauté, ainsi que pour les réparations à faire à ladite église de Cunac.

Le nommé Antoine Galaup charpentier habitant au lieu de la Pontézié reste le dernier moins disant pour lesdites réparations à faire et nouvelles constructions suivant les dernières offres moyennant la somme de onze cent soixante quinze livres. Il prie l'assemblée de délibérer, laquelle jugera à propos pour le bien et avantage de ladite communauté. Et à l'instant ladite assemblée, ayant une parfaite connaissance de tout ce dossier, a unanimement délibéré et approuvé comme elle approuve par la présente ladite dernière offre faite par ledit Galaup de ladite nouvelle construction du cimetière, lesdites réparations à ladite église de Cunac moyennant ladite somme de onze cent soixante quinze livres.

Note : En 1785, Cunac faisait partie de Saint-Juéry. C'est par l'ordonnance du roi Louis-Philippe du 28 octobre 1832, que la commune de Cunac fut créée, aux dépens de la commune de Saint-Juéry : la commune des Avalats fut supprimée et rattachée à Saint-Juéry, tandis que Cambon récupérait la partie de l'ancienne commune de Saint-Juéry, située au sud de la route Albi-Millau.

Superficies actuelles des 3 communes : Cunac 638 ha // Cambon 771 ha // Saint-Juéry 921 ha.



M A N I F E S T A T I O N S : mi-juin à octobre 2008

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Juin	Aubade préparatrice aux fêtes du village	Village	Comité d'Animation de Cunac
Vendredi 20 juin à 18 h	Fête de l'école	Salles des Fêtes	École publique de Cunac et APE
Dimanche 22 juin de 8 h à 18 h	Tournoi de foot	Stade	USC section foot
Dimanche 22 juin à 12 h	Repas dansant	Salles des Fêtes	ARPA (Association Retraités & Personnes Agées St Juéry-Cunac)
Samedi 28 juin à 11h30	Départ à la retraite de Monsieur Patrick Faraone	Groupe Scolaire	Le Maire et le Conseil municipal
Samedi 28 et dimanche 29 juin	Fête du village	Village	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 29 Juin à 11h30	Dépôt de gerbe au monument aux morts	Place du Mail	Le Maire, le Conseil municipal et le CAC
Dimanche 29 juin à 9h	Randonnée : SAINT-ANTONIN NOBLE VAL	Place du Mail	Foyer Laïque
Dimanche 14 septembre à 9h	Randonnée : CASTELPERS	Place du Mail	Foyer Laïque
Dimanche 28 septembre à 9h30	Randonnée : ROC DU MONTALET	Place du Mail	Foyer Laïque
Dimanche 12 octobre à 9h 30	Randonnée : BOSC-JOUQUEVIEL	Place du Mail	Foyer Laïque

P R O C H A I N S C O N S E I L S M U N I C I P A U X (séance à 20 H 30)

Mercredi 25 juin 2008

Mercredi 17 septembre 2008

Mercredi 22 octobre 2008

Publication trimestrielle de la Commune de Cunac

10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 – E-Mail : mairie.cunac@cunac.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse

Rédaction et mise en page: Commission Communication

Impression : Mairie de Cunac – Juin 2008

Tirage : 500 exemplaires

